

Bordereau Urssaf initial de mars :

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/03/2020 au 31/03/2020

TEST
Autres activités liées au sport
125 RUE HENRI
50000 SAINT LO
N° SIRET ou MSA : 75356054900010 APE : 9319Z
N° interne :
Groupe interne :

URSSAF de BASSE NORMANDIE
22, rue d'Isigny
14045 CAEN CEDEX

Déclaration exigible à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/04/2020
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/04/2020
Salaires versés le

GUICHET ASSOCIATIONS URSSAF
1 rue de la Laitière Normande
50000 SAINT-LO
TEL : 08.20.39.55.00

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2003	100 RG CAS GENERAL	1	1650	14,85	245
	2003	100 RG CAS GENERAL	1	1650	15,45	255
	2003	332 FNAL CAS GENERAL/SECT PUBLIC -DE 20	1	1650	0,10	2
☐ Je continue mon activité sans personnel depuis le	2003	772 CONTRIB ASSU CHOMAGE	1	1650	4,05	67
	2003	027 CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	1	1650	0,016	0
☐ définitivement : suspendez mon compte j'en demanderai la réouverture le cas échéant	2003	937 COTIS AGS CAS GENERAL	1	1650	0,15	2
	2003	668 Réduction Générale des cotisations	1	-353	100,00	-353
	2003	260 CSG CRDS REGIME GENERAL	1	1638	9,70	159
☐ très temporairement : maintenez mon compte						
Nombre de salariés ou d'assurés au dernier jour de la période						
TOTAL :	1					

Nombre de salariés ou d'assurés rémunérés dans l'établissement pour la période : 1
Référence paiement :

Date et Signature

TOTAL en Euros
Acomptes versés
Régularisation div.
Montant à payer

377
377

Bordereau Urssaf de juin contenant la régularisation portée au mois de mars :

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/06/2020 au 30/06/2020

TEST
Autres activités liées au sport
125 RUE HENRI
50000 SAINT LO
N° SIRET ou MSA : 75356054900010 APE : 9319Z

URSSAF de BASSE NORMANDIE
22, rue d'Isigny
14045 CAEN CEDEX

Déclaration exigible à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/07/2020
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/07/2020
Salaires versés le

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2003	100 RG CAS GENERAL	1	300	14,85	45
	2003	100 RG CAS GENERAL	1	300	15,45	46
	2003	332 FNAL CAS GENERAL/SECT PUBLIC -DE 20	1	300	0,10	0
☐ Je continue mon activité sans personnel depuis le	2003	772 CONTRIB ASSU CHOMAGE	1	300	4,05	12
	2003	027 CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCIAL	1	300	0,016	0
☐ définitivement : suspendez mon compte j'en demanderai la réouverture le cas échéant	2003	937 COTIS AGS CAS GENERAL	1	300	0,15	0
	2003	669 Régularisation de la Réduction Générale	1	130	100,00	130
	2003	260 CSG CRDS REGIME GENERAL	1	298	9,70	29
☐ très temporairement : maintenez mon compte						
Nombre de salariés ou d'assurés au dernier jour de la période						
TOTAL :	1					

Nombre de salariés ou d'assurés rémunérés dans l'établissement pour la période : 1
Référence paiement :

Date et Signature

TOTAL en Euros
Acomptes versés
Régularisation div.
Montant à payer

262
262

La différence entre le bulletin initial de mars et le bulletin rectifié correspond aux 300 € de prime ajoutée sur le bulletin de mars

Bordereau retraite IRCANTEC initial de mars :

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/03/2020 au 31/03/2020

TEST
Autres activités liées au sport
125 RUE HENRI
50000 SAINT LO
N° SIRET ou MSA : 75356054900010 APE : 9319Z
N° interne :
Groupe interne :

IRCANTEC
24, rue Louis Gain
49039 ANGERS CEDEX 1

Guichet Associations URSSAF
1 rue de la Laitière Normande
50000 SAINT-LO
TEL : 08.20.39.55.00

Déclaration exigible à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/04/2020
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/04/2020
Salaires versés le

	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :						
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2003	24001 Employés mensuels T1	1	1 650,00	7,870	129,86
☐ Je continue mon activité sans personnel depuis le		S/Total A518	*****	*****	*****	
☐ définitivement : suspendez mon compte j'en demanderai la réouverture le cas échéant	2003	24031 CEG T1	1	1 650,00	2,150	
☐ très temporairement : maintenez mon compte		S/Total AGFFA518	*****	*****	*****	
Nombre de salariés ou d'assurés rémunérés dans l'établissement pour la période : 1			Date et Signature		TOTAL en Euros Acomptes versés Régularisation div. Montant à payer	
Référence paiement :					165.34 165.34	

Bordereau retraite IRCANTEC de juin contenant la régularisation du mois de mars :

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/06/2020 au 30/06/2020

TEST
Autres activités liées au sport
125 RUE HENRI
50000 SAINT LO
N° SIRET ou MSA : 75356054900010 APE : 9319Z
N° interne :
Groupe interne :

IRCANTEC
24, rue Louis Gain
49039 ANGERS CEDEX 1

Guichet Associations URSSAF
1 rue de la Laitière Normande
50000 SAINT-LO
TEL : 08.20.39.55.00

Déclaration exigible à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/07/2020
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/07/2020
Salaires versés le

	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :						
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2003	24001 Employés mensuels T1	1	1 950,00	7,870	153,47
☐ Je continue mon activité sans personnel depuis le		S/Total A518	*****	*****	*****	
☐ définitivement : suspendez mon compte j'en demanderai la réouverture le cas échéant		S/Total AGFFA518	*****	*****	*****	
☐ très temporairement : maintenez mon compte		FA518	*****	*****	*****	
réouverture le cas échéant	2003	Régularisation : CEG T1	1	-1 650,00	2,150	-35,48
☐ très temporairement : maintenez mon compte	2003	Régularisation : RC T1	1	-1 650,00	7,870	-129,86
Nombre de salariés ou d'assurés rémunérés dans l'établissement pour la période : 2			Date et Signature		TOTAL en Euros Acomptes versés Régularisation div. Montant à payer	
Référence paiement :					30.06 30.06	

La nouvelle base comprenant les 300€ de prime apparaît

La base de 1650 € initialement déclarée en mars est annulée.

Bordereau prévoyance CHORUM initial de mars :

BORDEREAU DE PAIEMENT DES COTISATIONS TRIMESTRIELLES DE PREVOYANCE

Montants à reporter sur l'appel de cotisations adressé par la caisse de prévoyance

CHORUM
BP 418
75626 PARIS CEDEX 13

N° de contrat
Période du : 01/03/2020 au : 31/03/2020

Dans le cas de changement de situation de famille au cours d'un mois la cotisation mensuelle doit être basée sur la dernière situation connue.		75356054900010 TEST Autres activités liées au sport 125 RUE HENRI 50000 SAINT LO	
Période : MARS 2020 Effectif cotisant à la fin du trimestre :			
A - COTISATIONS SUR SALAIRE			
Tranche Salaire	Taux de cotisations (en pourcentage)	Masse des salaires Trimestriels en Euros	Montant des cotisations
TA : Cadre	0,000	0,00	0,00
TB : Cadre	0,000	0,00	0,00
TA : Non cadre	2,490	1 650,00	41,09
TB : Non cadre	2,580	0,00	0,00
B - COTISATIONS FORFAITAIRES			
Situation Famille	Montant du Forfait mensuel	Nombre de mois dus (Tout mois commencé est du sauf disposition contractuelles contraires)	Montant des cotisations dues
COTISATIONS DUES (A+B)			41,09
Régularisations divers			0,00
A payer			41,09

Bordereau prévoyance CHORUM de juin contenant la régularisation du mois de mars :

BORDEREAU DE PAIEMENT DES COTISATIONS TRIMESTRIELLES DE PREVOYANCE

Montants à reporter sur l'appel de cotisations adressé par la caisse de prévoyance

CHORUM
BP 418
75626 PARIS CEDEX 13

N° de contrat
Période du : 01/06/2020 au : 30/06/2020

Dans le cas de changement de situation de famille au cours d'un mois la cotisation mensuelle doit être basée sur la dernière situation connue.		75356054900010 TEST Autres activités liées au sport 125 RUE HENRI 50000 SAINT LO	
Période : JUIN 2020 Effectif cotisant à la fin du trimestre :			
A - COTISATIONS SUR SALAIRE			
Tranche Salaire	Taux de cotisations (en pourcentage)	Masse des salaires Trimestriels en Euros	Montant des cotisations dues
TA : Non cadre	2,490	300,00	7,47
TB : Non cadre	2,580	0,00	0,00
B - COTISATIONS FORFAITAIRES			
Situation Famille	Montant du Forfait mensuel	Nombre de mois dus (Tout mois commencé est du sauf disposition contractuelles contraires)	Montant des cotisations dues
COTISATIONS DUES (A+B)			7,47
Régularisations divers			0,00
A payer			7,47

La différence entre le bulletin initial de mars et le bulletin rectifié correspond aux 300 € de prime ajoutée sur le bulletin de mars